**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 53 (1965)

**Heft:** 57

Artikel: A propos de la candidature féminine au Conseil d'Etat : (suite de la

page 1)

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-271184

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# L'élection au Grand Conseil

Première démarche collective

féminine de cette législature

Nous, femmes députés

nouvellement élu,

rappelons:

politiques aux citoyennes;

au Grand Conseil de Genève.

Le 30 octobre 1965, l'Agence A.P., Zurich, a diffusé en Suisse et à l'étranger (cf. «Le Monde» et « France-Soir» du 31 octobre) un communiqué de la « Fédération des femmes suisses» qui, en Suisse alémanique, s'oppose au vote féminin qui « réaffirme son opposition à une pernicieuse importation étrangère : le droit de vote des femmes »; et encore que « la grande majorité des femmes suisses ne voient absolument aucune violation des droits de l'homme dans le fait qu'elles n'ont pas le droit de vote ».

que les cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève, ont accordé les droits

que dans plusieurs cantons de Suisse alémanique et au Tessin des dis-positions sont à l'étude, prévoyant l'égalité des droits politiques pour les femmes ;

remines ; que l'Association suisse pour le suffrage féminin et l'Alliance de sociétés féminines suisses, groupant plus de 250 sociétés féminines, a récemment voté à l'unanimité une résolution demandant aux autorités fédérales, cantonales et communales de « s'efforcer de réaliser l'égalité politique

des citoyens des deux sexes, par une interprétation conforme au sens des textes de la Constitution fédérale et de la loi ou par la modification

Vu l'importance que revêt tant en Suisse qu'à l'étranger le suffrage féminin,

contre cette image déformée de la femme suisse et contre les affirmations erronées d'un petit groupe de femmes ne désirant pas voter, mais qui voudraient empêcher les nombreuses citoyennes plus éclairées de remplir leurs devoirs

protestons énergiquement

(Suite de la page 1)

la qualité des candidates qui ont été portées à la députation.

à la députation.

A ce propos, il semble intéressant de noter quelques réflexions suscitées par les résultats du scrutin. Tout d'abord, on se félicite de voir que plusieurs députées de la précédente législature sont parvenues en très bon rang, par exemple Mlle Kammacher dans la liste socialiste, Mme Girardin dans la liste radicale, Mlle Aubert que la liste libérale ou Mme Zurburger. Aubert sur la liste libérale ou Mme Zurbrugg au Parti du travail. Les voix qu'elles ont ac-quises prouvent d'une part qu'on a été satis-fait de la façon dont elles se sont acquittées de leur mandat, d'autre part que les électri-ces leur font confiance.

ces leur tont confiance.

Mile Emma Kammacher, présidente du
Grand Conseil — où l'on a remarqué son attitude impartiale et son souci constant de représenter partout la cause des femmes —
sort, avec ses 15 503 voix, la première de
toutes les femmes élues, bien que son parti
soit le deuxième.

Celles qui ont requeilli le plus de cufferante.

Celles qui ont recueilli le plus de suffrages sont celles qui ont mis en avant des problèmes d'intérêt général, par exemple le problème du travail à temps partiel, qui est l'affaire de

Mme Girardin, tandis que Mlle Aubert présidait la commission chargée de l'étude du

sujet.

Il est utile aussi de jeter un coup d'œil sur les professions exercées par les femmes sor-tantes, telles que ces professions étaient in-diquées sur les bulletins de vote : deux avocates, une secrétaire générale, une mandataire commerciale, deux assistantes sociales, des secrétaires.

Tandis qu'en considérant la fonction des Tandis qu'en considérant la fonction des viennent ensuite, on remarque que la profession de ménagère n'a pas eu grand succès, les ménagères ou celles qui n'avaient pas de profession se plaçant souvent en queue de liste. Ces résultats sont regrettables, mais ils montrent bien l'importance de la formation professionnelle des femmes.

Chaque parti avait noté cant à dir femmes.

Chaque parti avait porté sept à dix femmes sur sa liste, sauf le Parti radical qui n'en avait porté que quatre et qui a maintenant trois députées. Sans doute un système de présé-lection au moment de l'établissement des listes porte-t-il des fruits.

Nous pensons que ces observations seront e quelque utilité pour les élections à venir dans nos cantons.

A. W.

# Les femmes dans les tribunaux genevois

Le tableau paru dans notre numéro d'octobre n'était pas complet, bien qu'ayant été établi au moyen des renseignements fournis par la Chancel-lerie cantonale (!), et déjà une fois complétés...

En fait, la situation se présente comme suit :

#### FEMMES JUGES:

- juge de paix :
   Mme Gisèle Gampert-Péquignot
   juge de paix suppléante :
   Mme Cécile Mueller

Tribunal de 1re Instance et de police

1 juge suppléante (élue le 8 octobre 1965) : Mlle Annette Matile

### Tribunal des prud'hommes

44 femmes juges ou suppléantes

### FEMMES JUGES-ASSESSEURS

Tribunal de police et Chambre d'accusation 1 juge-assesseur suppléante : Mme Lise Girardin

#### Chambre pénale de l'enfance

- juge-assesseur (depuis 1936):
   actuellement: Mme Claire Filliettaz
   juge-assesseur suppléante:
   Mme Emilie Rivollet

- «Vous constaterez, nous écrit Me Annette Ma-tiles quocat, que la nomination de fernmes aux pos-tes de juges-assesseurs est fréquemment antérieure à la votation admettant enfin le suffrage feminin. » Ce qui en revanche est nouveau et récent, c'est:
- a) la nomination de la première femme, magistrat e carrière : Mme Gisèle Gampert-Péquignot, en 1962 ou 1963 ;

b) la nomination de la première femme juge (sup-léante) au Tribunal de première instance et de po-

e: Mile Annette Matile, le 8 octobre 1965.»

### Marie-Madeleine Jaeger Esthéticienne

Spécialiste du massage manuel

Place Chauderon 4 - Lausanne - Tél. 22 94 80

# A propos de la candidature féminine

Si l'on s'est avisé d'un tel argument, c'est qu'on ne voulait rien savoir d'une femme aux affaires publiques. On bien redoutait-on de

Et même, une fois nommée, ne pouvait-on pas craindre qu'elle se tire fort bien d'affaire et fournisse une démonstration éclatante de savoir-faire, d'adaptation à ce métier nouveau ?... Voyez un peu!

Une chose est sûre. Si nos électrices vou-laient bien aller voter, nombreuses, elles joui-raient d'une force politique dont elles ne se doutent pas et pourraient défendre leurs conceptions avec succès. Déjà les petits con-tingents féminins qui ont accompli leur de-voir civique semblent effrayer certains homwon civique semblent entager certains noin-mes politiques. Ainsi un intérêt plus général pour le bien public, des bataillons serrés d'électrices aux urnes changeraient chez nous bien des choses qui ont besoin d'être amélio-rées sans retard, les candidatures féminines ne seraient pas allouées au compte-gouttes et l'on écouterait avec attention les voix des femmes. Telle est la leçon à tirer de cette ex-

# au Conseil d'Etat (Suite de la page 1)

la voir arriver au poteau et en très bon rang encore ?

# La représentation féminine dans les Grands Conseils vaudois et neuchâtelois

Après les élections genevoises au Grand Conseil, il est intéressant de remettre briè-vement en mémoire la situation des femmes dans les autres législatifs romands.

Sur 197 députés 15 femmes

6 libérales (41 mandats), 5 radicales (77), 3 socialistes (46), 1 popiste (10). Pas de députées du Parti chrétien-social (6) et du Parti agrarien (16).

NEUCHATEL

Sur 115 députés 8 femmes

4 socialistes (42 mandats), 2 libérales (22), 2 popistes (10). Pas de députées pour le Parti radical (31) et le Parti progressiste national (10).

# Les élections communales vaudoises

se sont déroulées les 13 et 14 novembre.

Au moment où nous mettons sous presse, le nom de toutes les élues n'est pas encore connu. Au lieu de ne donner que des résultats partiels, nous préférons publier une récapitulation complète dans notre numéro du 27 nov.

### FRAISSE & C'

**TEINTURIERS** 

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20 Rue Micheli-du-Crest 2 Boulevard Helvétique 21 Tél. 32 47 35 Tél. 36 77 44

Magasin et usine : Rue de Saint-Jean 53

Tél. 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE

Prix modérés







INSTITUT DE REAUTÉ

# LYDIA DAÏNOW

Place de la Fusterie 4

Tél. 24 42 10

Membre de la FREC

Genève



### Le séchage du linge n'est plus un problème!

En 2 à 3 minutes : 10 kg. En 2 à 3 minutes : 10 kg.
de linge mouillé prêts à
repasser. Toute la contenance d'une machine à
laver est essorée à la fois!
Pour les grosses et petites
lessives. Se place aisément n'importe où: évier,
baignoire vide ou claie
pour baignoire, etc.
Fr. 186,— seulement pour
cette essoreuse électrique
déjà vendue par dizaines de
milliers. Demandez le prospectus gratuit au fabricant :

SATURN S. A. - 8902 URDORF ZH



# CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHATEL

Signatures: Mmes et Mlles Aliette Aubert

Aliette Aubert
Lise Girardin
Geneviève Jovignot
Emma Kammacher
Anette Matile
Cécile Mueller
Anne-Marie Perret
Elisabeth Stussi
Lovice Viville

Louisa Vuille Jacqueline Zurbrugg

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin. Combi-naison spéciale pour les jeunes mariées.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCES GÉNÉRALES: 1, RUE DU MOLE, NEUCHATEL Tél. (038) 5 73 44 34, AV. L.-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS (039) 2 69 95